

Chers parents ou représentant légal d'élève scolarisé en classe à examen

Nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur les modalités de demande d'aménagements aux épreuves d'examen de la session 2021 pour le Baccalauréat Général, Technologique et Professionnel des épreuves anticipées et finales ainsi que pour le DNB.

Les demandes d'aménagements avec les conditions d'examen doivent être formulées afin de garantir la continuité de ce qui a été mis en place au cours de la scolarité au travers du PAP, du PAI ou du PPS.

Les aides techniques et humaines doivent donc être en cohérence avec celles utilisées par l'élève durant l'année. Néanmoins, celles-ci ne sont pas systématiquement accordées par le médecin désigné par la CDAPH.

Pour le Bac Général et Technologique, les décisions d'aménagements des épreuves d'examen concernant les épreuves communes de contrôle continu et les épreuves en terminales valent pour la classe de 1^{ère} **et** de Terminale. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une nouvelle demande pour la classe de Terminale sauf si la situation de l'élève a évolué et qu'une modification des aménagements est souhaitable.

Pour le Bac Professionnel, il est obligatoire de faire deux demandes : une pour la classe de 1^{ère} **et** une pour la classe de Terminale car il y a deux examens différents : le BEP et le Bac Professionnel.

Veillez trouver ci-joint la note d'informations ainsi que les formulaires à renseigner :
Le document 1 par vos soins, le document 2 par l'équipe enseignante.

Dans un premier temps, vous avez jusqu'au 27 novembre, date de fin des inscriptions aux épreuves du baccalauréat et du DNB pour nous signaler votre souhait de faire une demande d'aménagement. (à faire par mail : accompagnements@institution-saintmartin.fr à Mr Kerlirzin)
Dans un second temps, jusqu'au 05 décembre pour nous retourner votre dossier complet, nous procéderons à l'envoi groupé de tous les dossiers de l'Institution.

Pièces à fournir :

- **Documents 1 et 2**
- **Comptes rendus médicaux et paramédicaux** précisant la nature de la pathologie et son retentissement sur la scolarité (par le médecin référent de la pathologie)
- Si trouble(s) de l'apprentissage, le ou les dernier(s) bilan(s) (orthophonique, psychomoteur, ergothérapeute ou psychométrique)
- **Le projet d'accueil :**

Si PAI : pages 5,6,7 (aménagements et protocoles d'urgence)

Si PPS : le Gévasco + **la fiche de renseignements complémentaires « troubles de l'apprentissage »**.

Si PAP : Page 1 + grille aménagements pédagogiques les items (fourni et rempli par l'équipe enseignante et signées par la famille et le chef d'établissement) + **la fiche de renseignements complémentaires « troubles de l'apprentissage »**.

- Photocopies des **trois derniers bulletins scolaires**
- Photocopie **d'un devoir** (français, histoire-géographie ou philosophie) réalisé en situation de contrôle et corrigé par le professeur
- Si DNB : **Une dictée** (si possible) faite en classe
- Enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Si BAC, Relevé de note pour les élèves redoublant la terminale (conservation de note)

- **DNB : Pièces à fournir :**

- Doc 1
- Doc 2 (équipe enseignante)
- PAI ou PAP ou GEVASCO
- 3 derniers bulletins scolaires
- Renseignements complémentaires (si trouble de l'apprentissage)
- Dictée faite en classe
- Enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Comptes rendus médicaux / bilans

- **BAC /BEP : Pièces à fournir :**

- Doc 1
- Doc 2 (équipe enseignante)
- PAI ou PAP ou GEVASCO
- 3 derniers bulletins scolaires
- Renseignements complémentaires (si trouble de l'apprentissage)
- Devoirs (fr/hist-géo/philosophie)
- Enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Comptes rendus médicaux / bilans ...
- Notification si aménagements obtenus au DNB ou BEP
- Relevé de note pour les élèves doublant la terminale (si conservation de note)

Les familles peuvent contacter le service dédié qui se chargera de les renseigner

*Docteur Françoise COLLONGUES
Direction des services départementaux de l'éducation Nationale – 91
Service médical en faveur des élèves
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 91 05 ou 91 06
ce.ia91.consultreseaux@ac-versailles.fr*